

**AR Prefecture**

063-256301375-20221026-DCS20221001-DE  
Reçu le 02/11/2022  
Publié le 02/11/2022

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement  
et le Développement des Combrailles**

Place Raymond Gauvin  
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DCS20221001

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-deux, le 26 octobre à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à MANZAT, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL

**Date de convocation** : 17/10/2022.

**Nombre de membres** : en exercice : 115

Présents : 64

Votants : 79 (dont 1 double voix et 14 pouvoirs)

**Objet** : Approbation du Compte Rendu de l'Assemblée Générale du 29 Juin 2022 à SAINT-GERVAIS-D'Auvergne

Le Président présente aux membres du comité syndical le compte rendu de l'assemblée générale du 29 juin 2022 qui s'est déroulée à Saint-Gervais-d'Auvergne, qui leur a été adressé et demande s'ils ont des remarques à formuler sur celui-ci. Aucune remarque n'est à formuler.

Où cet exposé, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** : le compte rendu ci-après de l'assemblée générale du 29 juin 2022 à Saint-Gervais-d'Auvergne.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
Certifiée exécutoire

Le Président,

Boris SOUCHAL



**AR Prefecture**

063-256301375-20221026-DCS20221001-DE  
Reçu le 02/11/2022  
Publié le 02/11/2022

**Compte-rendu de l'Assemblée Générale  
du Mercredi 29 Juin 2022 à 18h00 à St-Gervais d'Auvergne**

Jean-Claude GAILLARD, Maire de Saint-Gervais d'Auvergne souhaite la bienvenue aux délégués des Combrailles. Il rappelle que les Combrailles ont été lourdement touchées par les violents orages de grêle du 4 juin dernier avec 31 communes impactées. Il tient à souligner la mobilisation exemplaire des services de secours avec 1 239 interventions de la part des pompiers.

Boris SOUCHAL remercie Jean-Claude GAILLARD d'accueillir une nouvelle fois le comité syndical du SMADC à St-Gervais.

Il exprime sa fierté de voir la solidarité qui s'est mise en place à l'occasion des intempéries entre les habitants, les collectivités toutes confondues, les élus. Les Combrailles ne sont jamais aussi belles que lorsqu'elles sont solidaires.

Une minute de silence est observée à la mémoire de plusieurs élus et personnalités qui nous ont quitté depuis la dernière assemblée :

- **Madame Jeanine HUBERT**, Maire d'Herment de 2001 à 2008 et membre du bureau du SMADC pendant ces 7 années
- **Monsieur Max ROUMY**, Maire de PROMPSAT pendant 30 ans de 1971 à 2001
- **Monsieur Jean-Claude NEGRE**, adjoint au maire de Condat en Combraille pendant 23 ans et délégué au SMADC de 1989 à 1994
- **Monsieur Robert COMBES**, président fondateur de l'association Sioule et Patrimoine

Le quorum est atteint : 61 délégués sont présents.

Diverses délégations ont été données et sont consignées dans la liste annexée au présent compte-rendu.

**PROCES-VERBAUX DES ASSEMBLEES GENERALES DES 16/03/2022 A CONDAT EN COMBRAILLE ET 23/03/2022 EN VISIOCONFERENCE** : aucun délégué n'ayant d'observations à formuler sur ces comptes-rendus, ils sont mis au vote par le Président et approuvés à l'unanimité.

Le Président fait part à l'assemblée des délibérations et décisions prises depuis le dernier comité syndical.

**CHARTRE DE DEVELOPPEMENT DES PROJETS PHOTOVOLTAIQUES SUR LE PUY-DE-DOME, EN PRESENCE DES REPRESENTANTS DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DU PUY-DE-DOME**

Intervention de M. Alexandre BRETEAU chargé de mission Transition écologique à la DDT du Puy-de-Dôme (cf présentation détaillée) pour présenter le contexte d'élaboration de cette charte, les enjeux et son contenu.

## AR Prefecture

063-256301375-20221026-DCS20221001-DE  
Reçu le 02/11/2022  
Publié le 02/11/2022

Plusieurs délégués interviennent pour faire part des projets en cours sur leurs communes, mais aussi pour interroger la portée juridique de cette charte.

Nolwenn FERREC intervient pour rappeler que le SCOT, qui lui a une portée règlementaire, reprend déjà certains éléments de la charte en limitant l'installation de fermes photovoltaïques sur des terrains inutilisables pour d'autres usages (terrains pollués, friches industrielles, anciennes carrières...) et en demandant que ces installations fassent l'objet d'études paysagères et environnementales de façon à s'intégrer au mieux dans le paysage.

Le Président précise néanmoins qu'il aurait aimé qu'il y ait la même concertation sur le déploiement des éoliennes sur le Puy-de-Dôme. Il déplore également que le projet de charte n'ait pas été soumis aux maires, car il faut rappeler que ce sont eux qui accordent les permis de construire sur leur commune....

Le représentant de la DDT explique que le projet de charte a été soumis à l'AMF 63 (qui siège au comité des énergies renouvelables), mais que celle-ci n'a pas souhaité s'engager au nom des maires. Il a semblé aux services de l'Etat difficile de consulter tous les maires du département. Sur l'éolien, il reconnaît qu'un travail est en effet à faire avec la DREAL et que cela viendra peut-être par la suite.

Le président explique que la question est complexe : en tant que structure porteuse du SCOT, il est important que la SMADC ait une position claire, afin que la charte soit prise en compte dans les décisions d'autorisation ou de refus, mais il demande également qu'une démarche similaire soit initiée sur la question de l'implantation des éoliennes, et en souligne l'urgence. Il demande également que les maires soient directement associés à la charte sur le photovoltaïque mais aussi à une démarche similaire sur l'éolien.

Ainsi, suite à la proposition du président, le projet de charte est adopté par les délégués mais avec la réserve suivante : ils demandent à ce que les maires du département soient consultés sur ce projet de charte et qu'une démarche de charte soit rapidement initiée sur le développement de l'éolien.

### **RECRUTEMENT DE PERSONNEL :**

Le Président présente à l'assemblée Yann GARNACHE, nouveau Directeur de l'Office de Tourisme des Combrailles et Eline COPIN, chargée de mission Plan Alimentaire Territorial, qui sont pris leurs fonctions le 01/04/2022.

### **CREATION DE L'ENTENTE SIOULE ANDELOT**

Les membres du comité syndical, par 71 voix pour et 1 contre se prononcent favorablement sur :

- la création de l'entente Sioule Andelot entre les Communautés de communes Chavanon Combrailles et Volcans, Combrailles Sioule et Morge, Dôme Sancy Artense, Pays de Saint Eloy, Saint Pourçain Sioule Limagne et le SMADC,
- les termes de la convention d'entente,
- la désignation en tant que représentant titulaire le Vice-Président Gérard VENEULT et comme représentant suppléant le Président Boris SOUCHAL au sein de cette entente.

**AR Prefecture**

063-256301375-20221026-DCS20221001-DE  
Reçu le 02/11/2022  
Publié le 02/11/2022

**ADHESION DE LA COMMUNE DE JOZERAND AU SERVICE INFORMATIQUE**

Les membres du comité syndical, à l'unanimité, acceptent l'adhésion de la commune de Jozerand à la compétence à la carte informatique (article 4.2.2 des statuts du SMADC).

**TAXE DE SEJOUR : TARIFS 2023**

Le Président propose de maintenir les tarifs actuels pour l'année 2023.

Les membres du comité syndical, à l'unanimité, fixent les tarifs de la taxe de séjour à compter du 01/01/2023 tels que ci-dessous, adoptent le taux de 5% applicable au coût par personne et par nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement, à l'exception des hébergements de plein air.

Le montant afférent de la taxe de séjour est plafonné au tarif le plus élevé adopté par la collectivité, soit 1.50 € pour les palaces,

La période de perception sera du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 (annualisation).

Les membres du comité approuvent également le maintien des exonérations appliquées qui sont les suivantes :

- Les personnes mineures (moins de 18 ans).
- les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune.
- les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant fixé par une délibération du conseil municipal.

Ils désignent l'Office de Tourisme des Combrailles comme agent commissionné devant vérifier pour son compte les états des versements de taxe de séjour émis par les hébergeurs du territoire.

Les tarifs seront saisis via l'application OCSITAN sur le portail internet de la gestion publique et qu'un courrier sera adressé à l'ensemble des hébergeurs du territoire concerné.

Catégories d'hébergement	Encadrement des tarifs et taux applicables en 2023		COMBRAILLES			
	Tarif plancher	Tarif plafond	Rappel des Tarifs 2020	Rappel des Tarifs 2021	Rappel des Tarifs 2022	Tarifs applicables en 2023
Palaces	0.70 €	4,30 €	2,50 €	<b>2,50 €</b>	1,50 €	1,50 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 €	3,10 €	2,00 €	2,00 €	1,50 €	1,50 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 €	2,40 €	1,50 €	<b>1,50 €</b>	1,50 €	1,50 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €	1,50 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €

Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances et 5 étoiles	0,30 €	0,90 €	0,85 €	0,85 €	0,85 €	0,85 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,20 €	0,80 €	0,75 €	0,75 €	0,75 €	0,75 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,20 €	0,60 €	0,60 €	0,60 €	0,60 €	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €		0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	De 1 à 5 %		5%	5%	5%	

### **MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU FONDS A89**

Le comité syndical, par 71 voix pour et 1 contre, approuve la modification du règlement intérieur du Fonds A89 tel que proposé dans le dossier d'assemblée générale.

Ce règlement sera modifié et adressé aux communautés de communes pour information et application immédiate.

### **MARCHES PUBLICS : Réalisation d'une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et la rédaction du dossier de candidature au programme Leader 2023-2027**

Le comité syndical retient la proposition de Mati Cabinet Conseil pour un montant de 41 175 € HT € (49 410 € TTC) et charge le Président de signer tout document relatif à cette décision.

### **MANOIR DE VEYGOUX :**

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :**

Le Président informe les membres du comité syndical que, conformément au protocole d'accord signé entre le SMADC et la commune de Charbonnières les Varennes, les écritures prévues sur ce budget annexe pour l'année 2022 sont terminées, le SMADC ayant arrêté de payer des factures le 31/03/2022 et les dernières écritures sur celui-ci ayant été passées récemment.

**AR Prefecture**

063-256301375-20221026-DCS20221001-DE  
 Reçu le 02/11/2022  
 Publié le 02/11/2022

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les opérations budgétaires dégagent les résultats suivants :

recettes réalisées 136 277,16 €  
 dépenses réalisées 59 734,71 €  
**d'où un EXCEDENT de l'exercice de 76 542,45 €**

Compte tenu du déficit reporté de 49 174,34 €, le **résultat de clôture est un EXCEDENT de 27 368,11 €.**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

En 2022, les opérations budgétaires d'investissement ont donc été les suivantes :

Recettes réalisées : 0 €  
 Dépenses réalisées : 29 665,26 €  
*Déficit de l'exercice :* 29 665,26 €  
 Excédent antérieur reporté de 2021 : 2 297,15 €  
**Résultat : DEFICIT de clôture d'investissement 2022 27 368,11**

Le budget annexe va donc être réintégré dans le budget principal dans les prochaines semaines. Les écritures de cession seront alors constatées.

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve les résultats de clôture ci-dessus.

Ces résultats de clôture de l'exercice 2022 feront l'objet d'une affectation au budget principal du SMADC par le biais d'une délibération à prendre lors des votes des CA 2022 et BP 2023 en MARS 2023 qui constatera cette réintégration. Cette affectation générera un excédent de fonctionnement de 27 368,11 € et un déficit d'investissement de 27 368,11 €.

Il sera proposé au titre du budget principal 2023 un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de ce même montant afin que l'affectation des résultats du budget annexe du Manoir de Veygoux ait bien un effet nul sur le budget principal 2023.

Le compte de gestion provisoire et le compte administratif 2022 sont conformes.

- **DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL SMADC**

FONCTIONNEMENT INTITULE DES COMPTES	RECETTES		DEPENSES		COMMENTAIRES
	Cpte	Montants	Cpte	Montants	
<b>CHAPITRE 70 - VENTE DE PRODUITS</b>					
Remboursement du stock Mairie de Charbonnières les Varennes	7087	7 774,80 €			
Remboursement factures électricité Mairie de Charbonnières les Varennes	7087	2 515,94 €			
Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	7718	1 353,00 €			Remboursement sinistre Groupama
<b>CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>					
Electricité			60612	6 092,98 €	Paielement des 7 factures de septembre 2021 à mars 2022
<b>CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>					

Reversement à la Mairie de Charbonnières les Varennes des comptes encaissés			65888	9 100,00 €	Acomptes encaissés sur les exercices antérieurs pour les locations de salles
063-256301375-20221026-DCS20221001-DE Recu le 02/11/2022 Publié le 02/11/2022 Redevance gestion des déchets ménagers 2021			637	626,63 €	A payer au syndicat du Bois de l'Aumône reçu en avril 2022
<b>CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL</b>					
Autres indemnités (contractuels et stagiaires)			64138	-4 175,87 €	Stagiaire prévu sur le SCOT
<b>TOTAL</b>			<b>11 643,74 €</b>	<b>11 643,74 €</b>	

INVESTISSEMENT INTITULE DES COMPTES	RECETTES		DEPENSES	
	Cpte	Montants	Cpte	Montants
Prix de cession versé par la Mairie de Charbonnières les Varennes	024	250 000,00 €		
Remboursement du capital restant de l'emprunt			1641	210 404,38 €
Autres installations, matériel et outillages techniques			2158	39 595,62 €
<b>TOTAL</b>		<b>250 000,00 €</b>		<b>250 000,00 €</b>

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve la décision modificative ci-dessus.

**RAPPORT D'ACTIVITE 2021** : il a été distribué en version papier aux délégués présents à cette assemblée.

Un mail a été adressé à l'ensemble des délégués titulaires, suppléants ainsi qu'aux mairies avec le lien de téléchargement de celui-ci sur le site internet du SMADC.

**AR Prefecture**

063-256301375-20221026-DCS20221001-DE  
Reçu le 02/11/2022  
Publié le 02/11/2022

**ASSEMBLEE GENERALE  
DU 26 Octobre 2022  
MANZAT**

**AR Prefecture Liste des Présents**

063-256301375-20221026-DCO Reçu le 02/11/2022 Publié le 02/11/2022	<b>COMMUNES</b>	<b>DELEGUES PRESENTS</b>
	Manzat-sur-Sioule Beaulieu-regard-Vendon Blot-l'Eglise Bromont-Lamothe Buxières-sous-Montaigut Champs Chapdes-Beaufort Charbonnières-les-Vieilles Châteauneuf-les-Bains Cisternes-la-Forêt Combronde Durmignat Espinasse Fernoël Giat Gimeaux Gouttières Herment Jozerand La Celle-d'Auvergne La Goutelle Lapeyrouse Lastic Les Ancizes-Comps Lisseuil Loubeyrat Manzat Marcillat Menat Montcel Moureuille Pionsat Pontgibaud Prompsat Prondines Puy-Saint-Gulmier Queuille Sainte-Christine Saint-Gal sur Sioule Saint-Germain-près-Herment Saint-Gervais-d'Auvergne Saint-Hilaire-la-Croix Saint-Myon Saint-Pardoux Saint-Pierre-le-Chastel Saint-Priest-des-Champs Saint-Rémy-de-Blot Sauret-Besserve Servant Teilhet Tortebesse Vergheas Verneugheol Villossanges Youx	Jean-Claude BELLARD Jean-Michel GALTIER Denis BARDEL Anthony LEROY Philippe WROBEL Guillaume CRISPYN Luc CAILLOUX Géraldine JAFFEUX Amélie PEREZ Christophe FEUILLADE Jean-Paul POUZADOUX Nathalie NIAUX Patricia ROSSIGNOL Pascal GAULON Cédric FRAISSE Françoise CHAPUT Sébastien RICHARDOT Boris SOUCHAL Alain DUCLAUX Gérard BADET Ida GIRAUD Sabine MICHEL Francis BOUYOUX Didier MANUBY André BROMONT Sébastien BLANC Marithé PEREIRA Bernard LESCURE Corinne GARACHON Françoise-Paule MATHEY Hélène VERNADAT Bernard PENY Alain FOURNIER Hubert CHAPUT Serge MATAS Cédric ROUGHEOL Stéphane CANUTO Gérard COMBEAUD Charles SCHIETTEKATTE Nicolas DONNAT Jean-Claude GAILLARD Sylvain LELIEVRE Jérôme MEYNET Philippe MASSON Marianne VIGIGNOL Marie-Claude BAGNAUD Michel AUBIGNAT Serge COMPTE Gilles CHAMPOMIER Bernard DUVERGER Gilles BOULAY Gilles BERNARD Bernard THOMAS Jean-Yves NEDELLEC Philippe IMBAUD
	<b>COMMUNAUTES DE COMMUNES</b>	<b>DELEGUES PRESENTS</b>
	Chavanon Combrailles et Volcans	Janette VIALETTE-GIRAUD Yannick BONY

Combrailles Sioule et Morge	Gérard VENEULT
Pays de Saint Eloy	Laurent DUMAS Jean-Claude CAZEAU Marc GIDEL
<b>AR Prefecture</b>	
<b>CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX PRESENTS</b>	
063-256301375-20221026-D Reçu le 02/11/2022 Publié le 02/11/2022 Canton de Saint-Eloy-les-Mines	Jocelyne LELONG
Canton de Saint-Georges-de-Mons	Clémentine RAINEAU Grégory BONNET
Canton de Saint-Ours	Cédric ROUGHEOL

### **Communes non représentées ou absence des délégués titulaire et suppléant :**

Ars-les-Favets (excusé)	Biollet (excusé)
Bourg-Lastic	Briffons (excusés) <b>POUVOIR</b>
Bussièrès-près-Pionsat	Charensat
Château-sur-Cher (excusés)	Combrailles (excusé) <b>POUVOIR</b>
Condat-en-Combraille	Davayat
La Cellette (excusés) <b>POUVOIR</b>	La Crouzille
Landogne (excusée) <b>POUVOIR</b>	Le Quartier (excusée)
Messeix	Miremont (excusé)
Montaigut-en-Combrailles (excusée) <b>POUVOIR</b>	Montel-de-Gelat (excusée)
Montfermy	Neuf-Eglise (excusée) <b>POUVOIR</b>
Pontaurmur (excusés) <b>POUVOIR</b>	Pouzol
Roche d'Agoux (excusée) <b>POUVOIR</b>	Saint-Angel
Saint-Avit (excusée)	Saint-Eloy-les-Mines (excusés)
Saint-Etienne-des-Champs	Saint-Georges-de-Mons
Saint-Hilaire-de-Pionsat (excusé) <b>POUVOIR</b>	Saint-Hilaire-les-Monges (excusée)
Saint-Jacques-d'Ambur	Saint-Julien-la-Geneste (excusé)
Saint-Maigner (excusée)	Saint-Maurice-près-Pionsat (excusé) <b>POUVOIR</b>
Saint-Quintin-sur-Sioule (excusé) <b>POUVOIR</b>	Saint-Sulpice
Sauvagnat-près-Herment (excusé)	Savennes (excusée)
Teilhède (excusé)	Tralaigues
Virlet	Vitrac (excusé)
Voingt	Yssac-la-Tourette (excusés)

### **Communautés de communes représentants excusés ou absents:**

Chavanon Combrailles et Volcans : Bruno LLINARES (excusé) <b>POUVOIR</b>
Combrailles Sioule et Morge :
- Sébastien GUILLOT (excusé) <b>POUVOIR</b>
- Julien PERRIN (excusé) <b>POUVOIR</b>

### **Conseillers Départementaux excusés ou absents:**

Monsieur Bertrand BARRAUD, Représentant du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme  
Monsieur Jérôme GAUMET, Conseiller Départemental de Saint-Eloy-les-Mines (excusé)  
Madame Audrey MANUBY, Conseillère Départementale de Saint-Ours (excusée)